

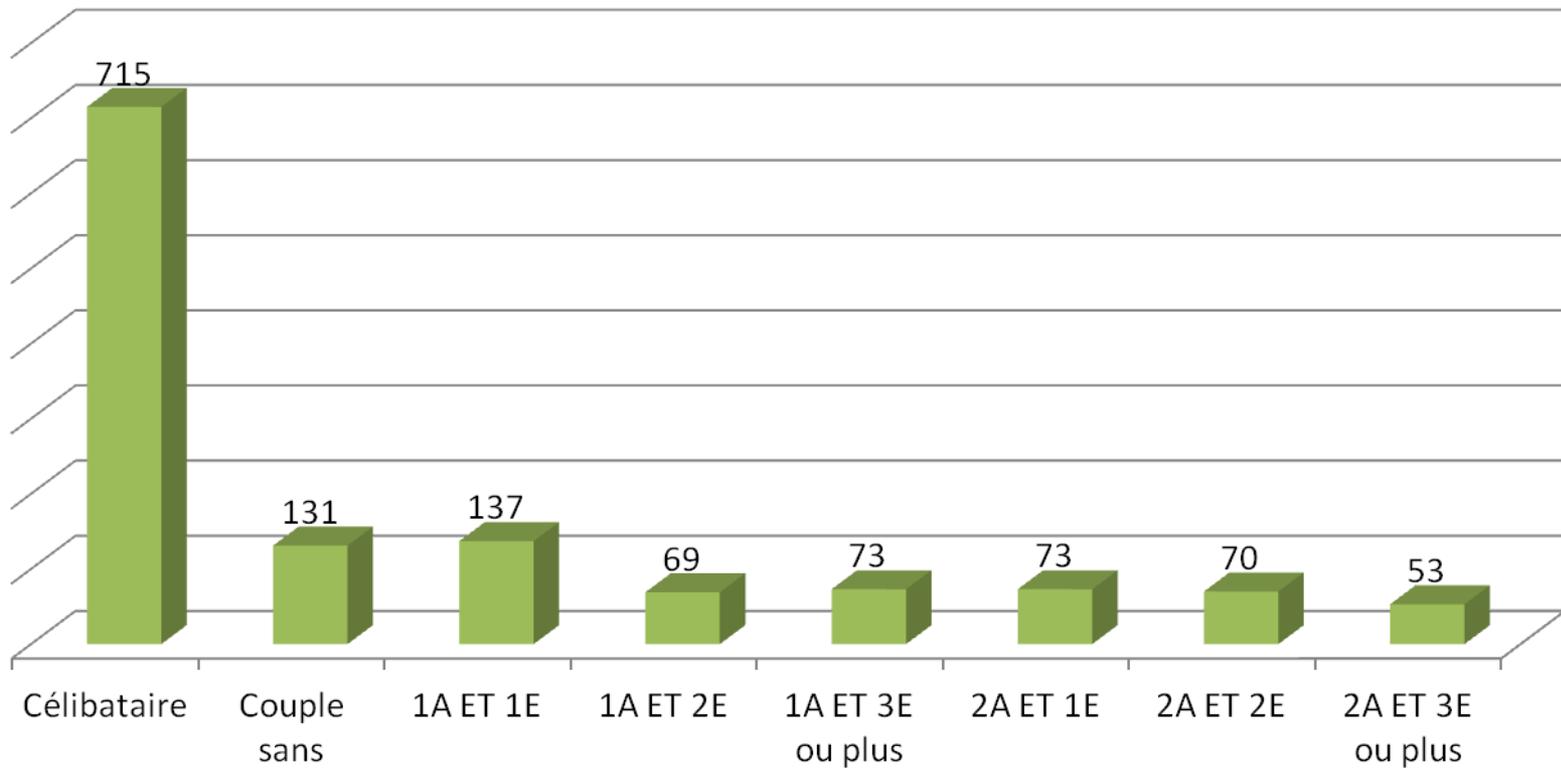
Le Logement social dans le 3^e

- I) Les demandeurs de logement dans le 3^e
- II) Le fonctionnement de la commission du 3^e depuis 2008
- III) Bilan des attributions 2008 – 2014

I) Les demandeurs de logement dans le 3^e

Au 1^{er} mai, on dénombre 1 321 demandeurs de logement dans le 3^e

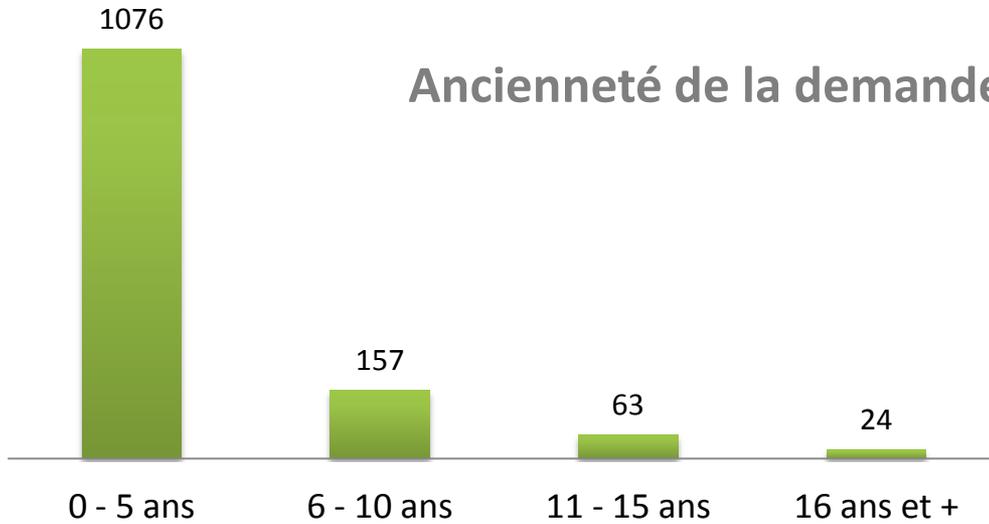
Situation familiale des demandeurs



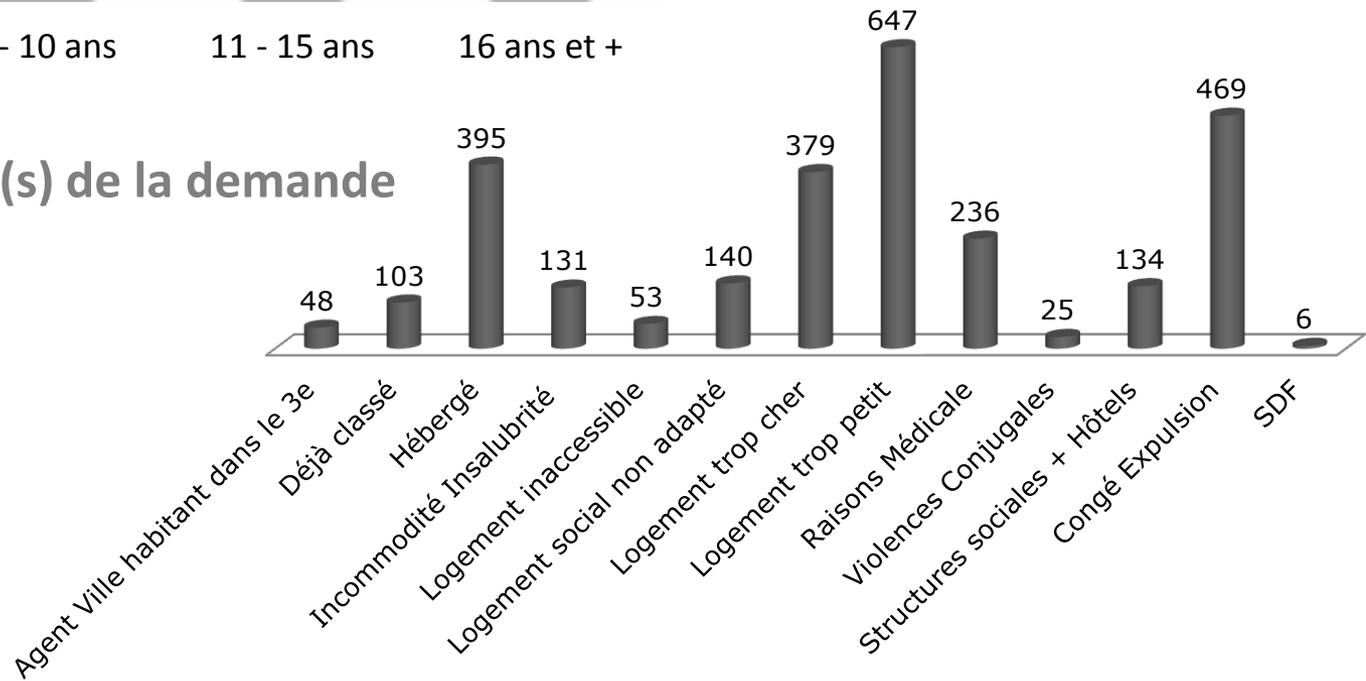
A : adulte
E: enfant

Conseil d'arrondissement du lundi 12 mai 2014

Ancienneté de la demande

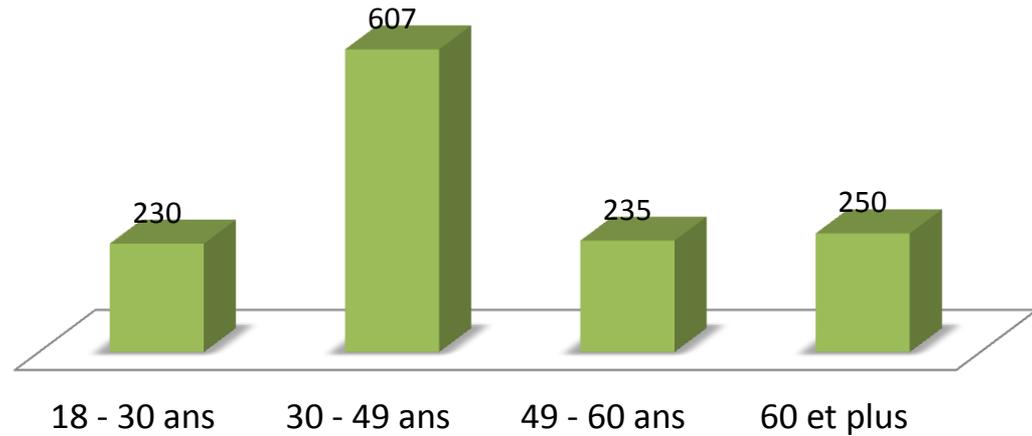


Motif(s) de la demande

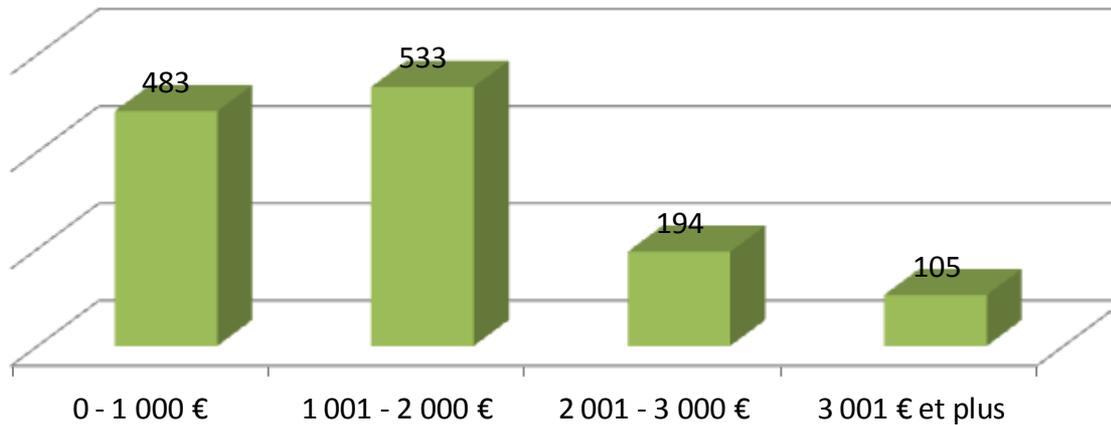


Conseil d'arrondissement du lundi 12 mai 2014

Répartition des demandeurs en fonction de l'âge



Répartition des demandeurs en fonction de leurs ressources



Conseil d'arrondissement du lundi 12 mai 2014

II) Le fonctionnement de la commission d'attribution logement du 3^e

Le fonctionnement et la composition de la commission d'attribution logement de la Mairie du 3^e sont définis dans une charte adoptée par le Conseil d'arrondissement

Exemple de l'attribution d'un F3 avec un loyer de 600 euros

Etape 1 : Classement informatique des demandeurs éligibles par critères de priorité et réalisation d'un panel de 10 candidats



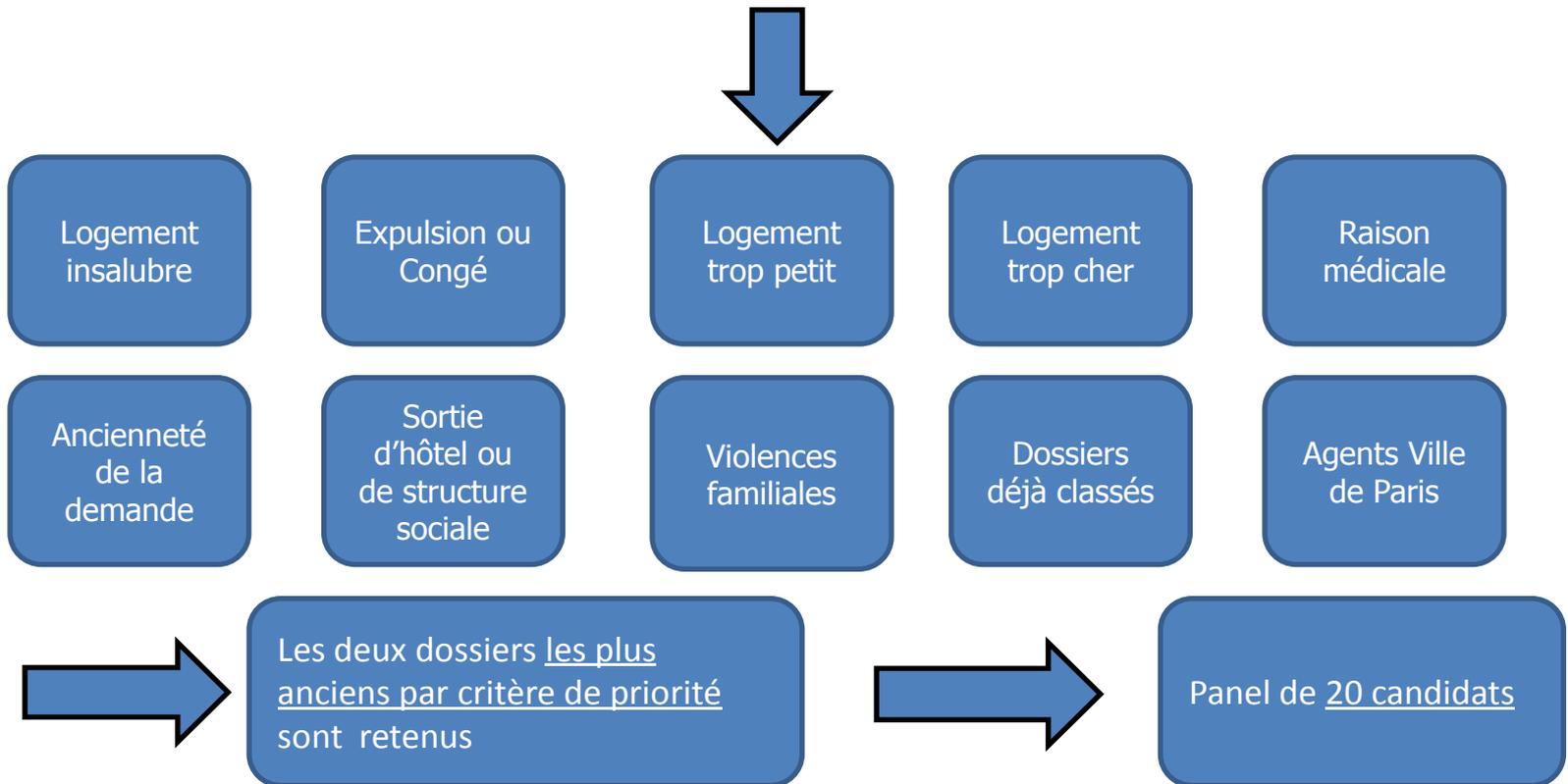
- Attribution à un couple avec un enfant ou à un parent avec deux enfants car il s'agit d'un appartement de 3 pièces
- Ressources nécessaires: entre 1500 et 3000 euros/mois (loyer X3 pour le plancher et loyer X 3 + 1500 euros pour le plafond)

Conseil d'arrondissement du lundi 12 mai 2014

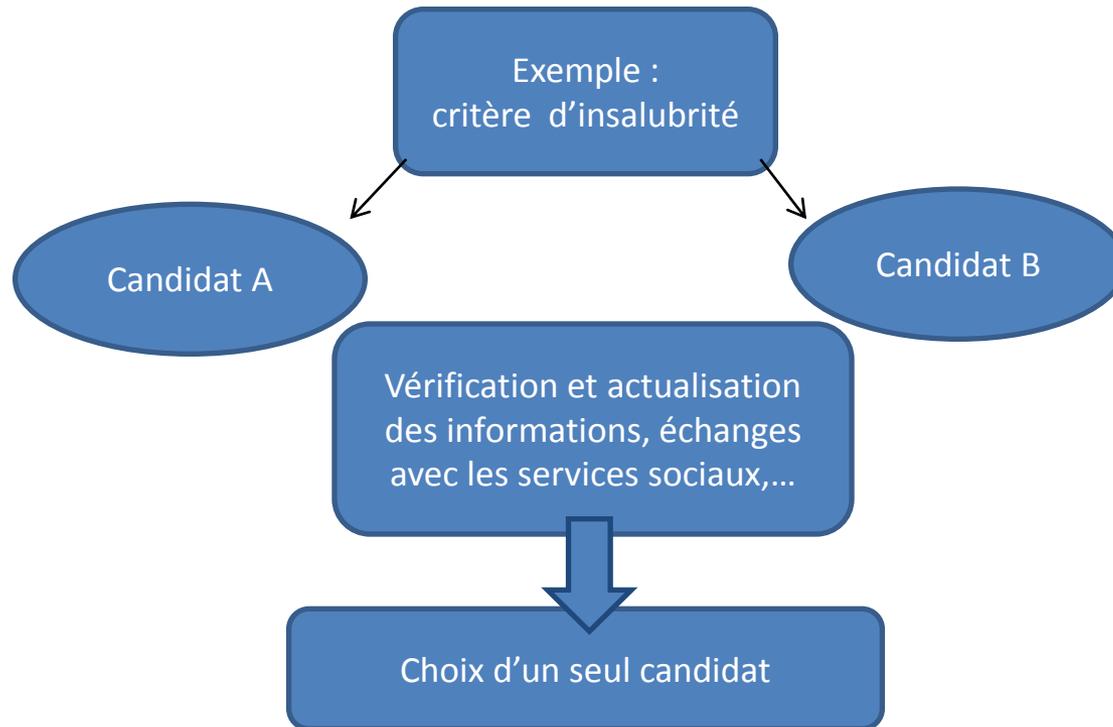
Grâce au logiciel informatique de gestion du fichier des demandeurs de logement de la Ville, nous pouvons déterminer parmi les demandeurs domiciliés dans le 3^e arrondissement :

- le nombre de foyers composés de 3 personnes
- Le nombre de ces foyers ayant des ressources comprises entre 1500 et 3000 euros

Ces dossiers sont ensuite classés en fonctions de critères de priorité :

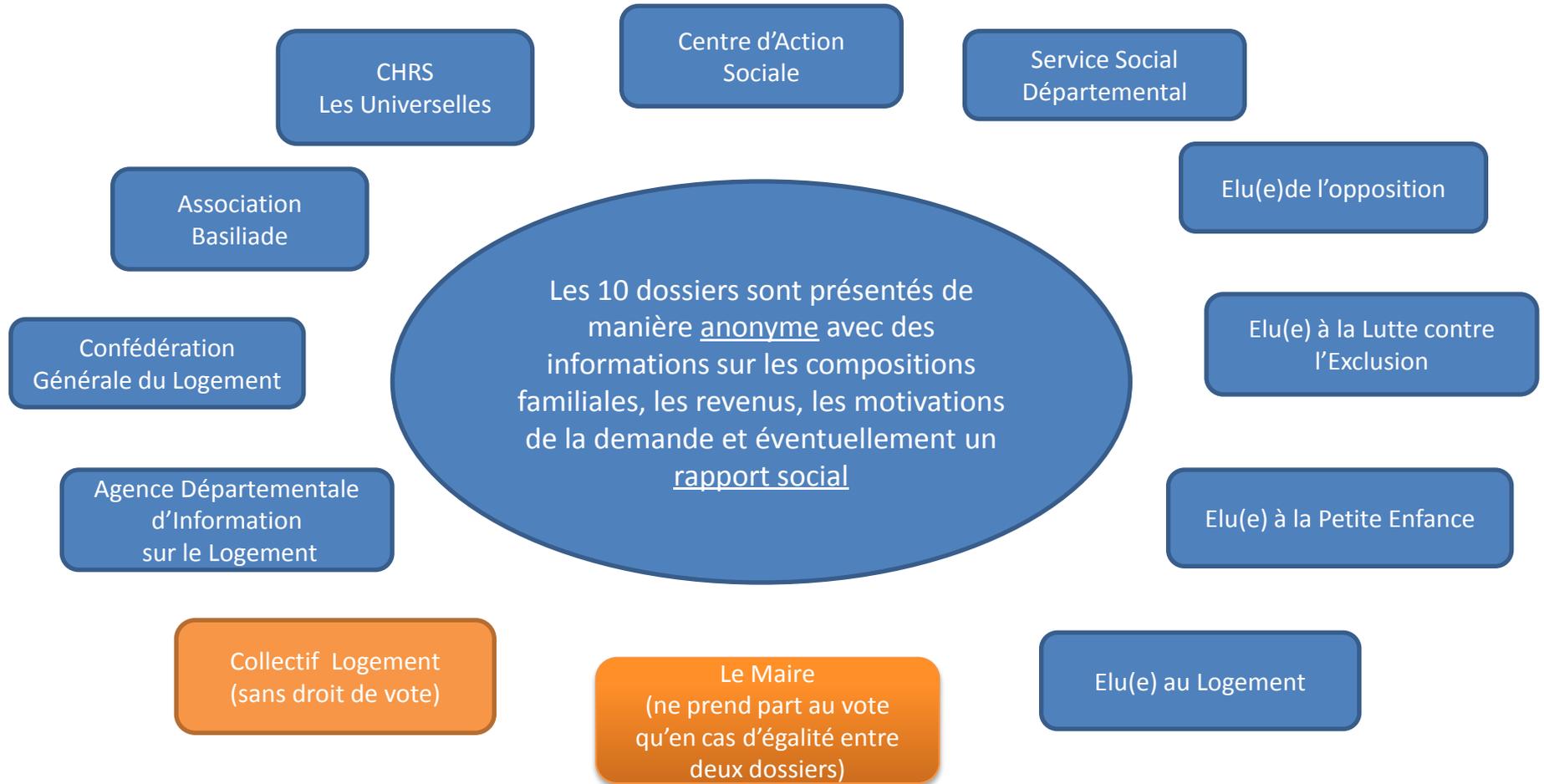


Pour chaque binôme de demandeurs correspondant à un critère de priorité, sélection d'un seul dossier



Opération répétée pour les 9 autres binômes représentant les critères de priorité, ce qui permet de réaliser un panel de 10 candidats, tous les plus anciens dans leurs catégories

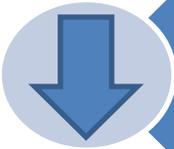
2^e étape: Etude de ce panel de 10 candidats par la commission



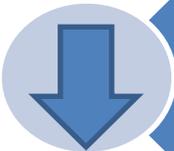
3^e étape: vote de la commission et désignation du bénéficiaire du logement social



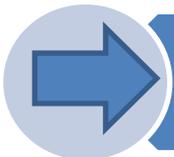
Chaque membre de la commission, à l'exception du Maire et du représentant du collectif logement, vote pour trois candidats.



De ce vote, sortent trois candidats classés, de celui qui a le plus de voix à celui qui en a le moins. Ils sont transmis dans cet ordre à la Ville de Paris qui les communique au bailleur social.



Le bailleur social vérifie la compatibilité du 1^{er} demandeur (ressources et composition familiale) avec les caractéristiques du logement. Si la désignation correspond aux exigences légales, l'attribution est prononcée. Sinon, le 2^e candidat est examiné.



Les décisions de la commission sont rendues publiques par voie d'affichage et sur le site internet de la Mairie.

Conseil d'arrondissement du lundi 12 mai 2014

III) Bilan des attributions 2008 -2014

Au 1^{er} mai 2014, on compte 1252 logements sociaux dans le 3^e

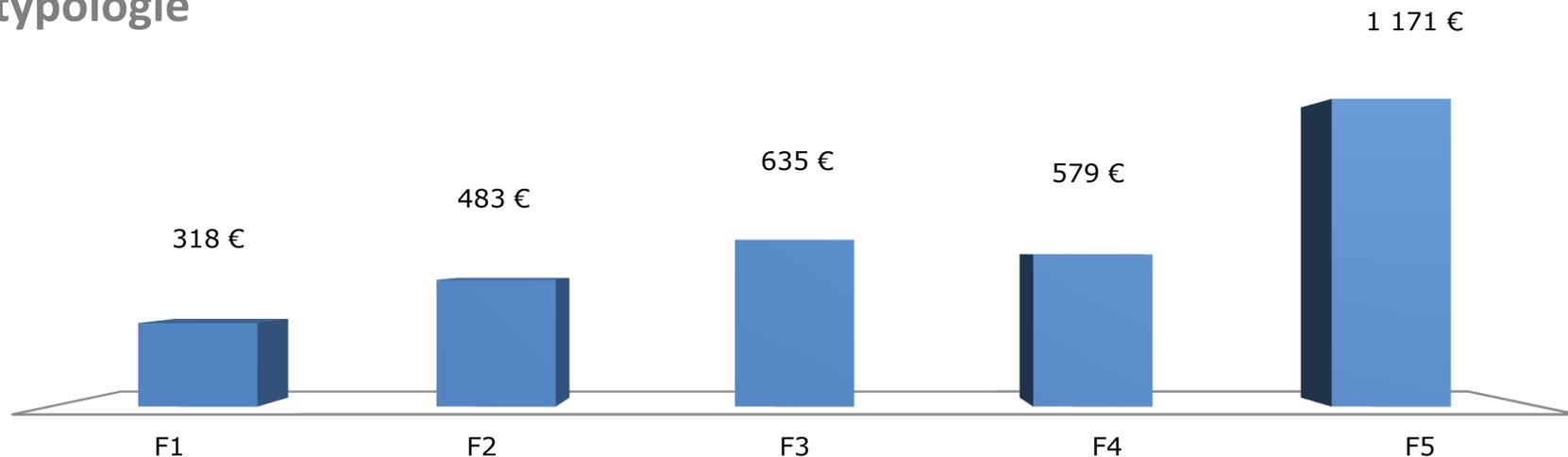


- Logements sociaux existants
- Logements en cours de construction

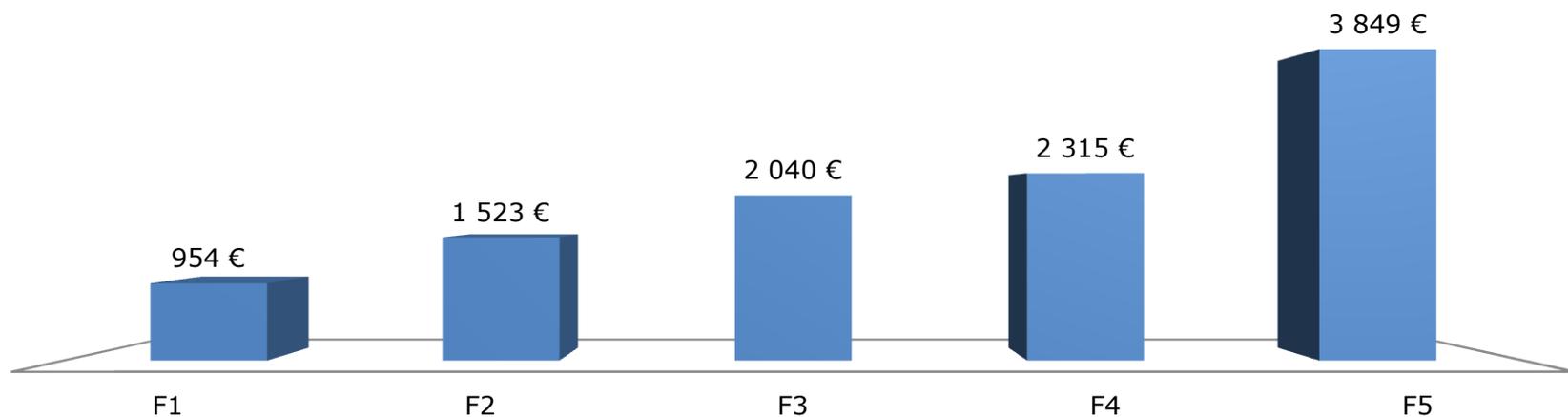
Nombre d'attributions par la commission	
2008 (à partir du 1 ^{er} avril)	20
2009	13
2010	12
2011	8
2012	6
2013	7
2014 (jusqu'au 1 ^{er} mai)	2
Total	68

Conseil d'arrondissement du lundi 12 mai 2014

Loyers moyens des logements attribués en fonction de leur typologie

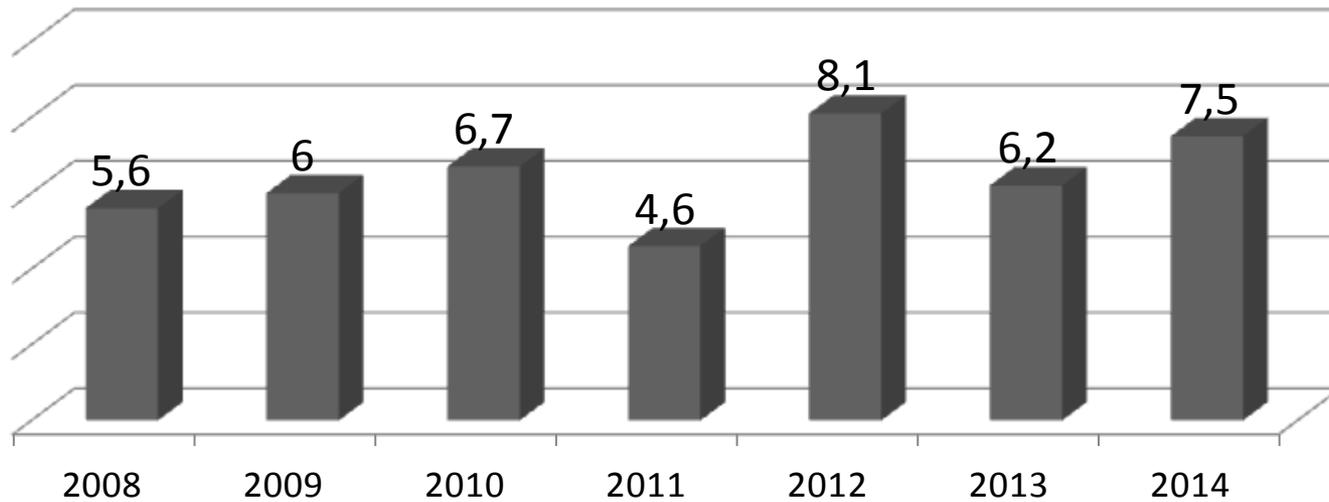


Revenus moyens des candidats classés par type de logement

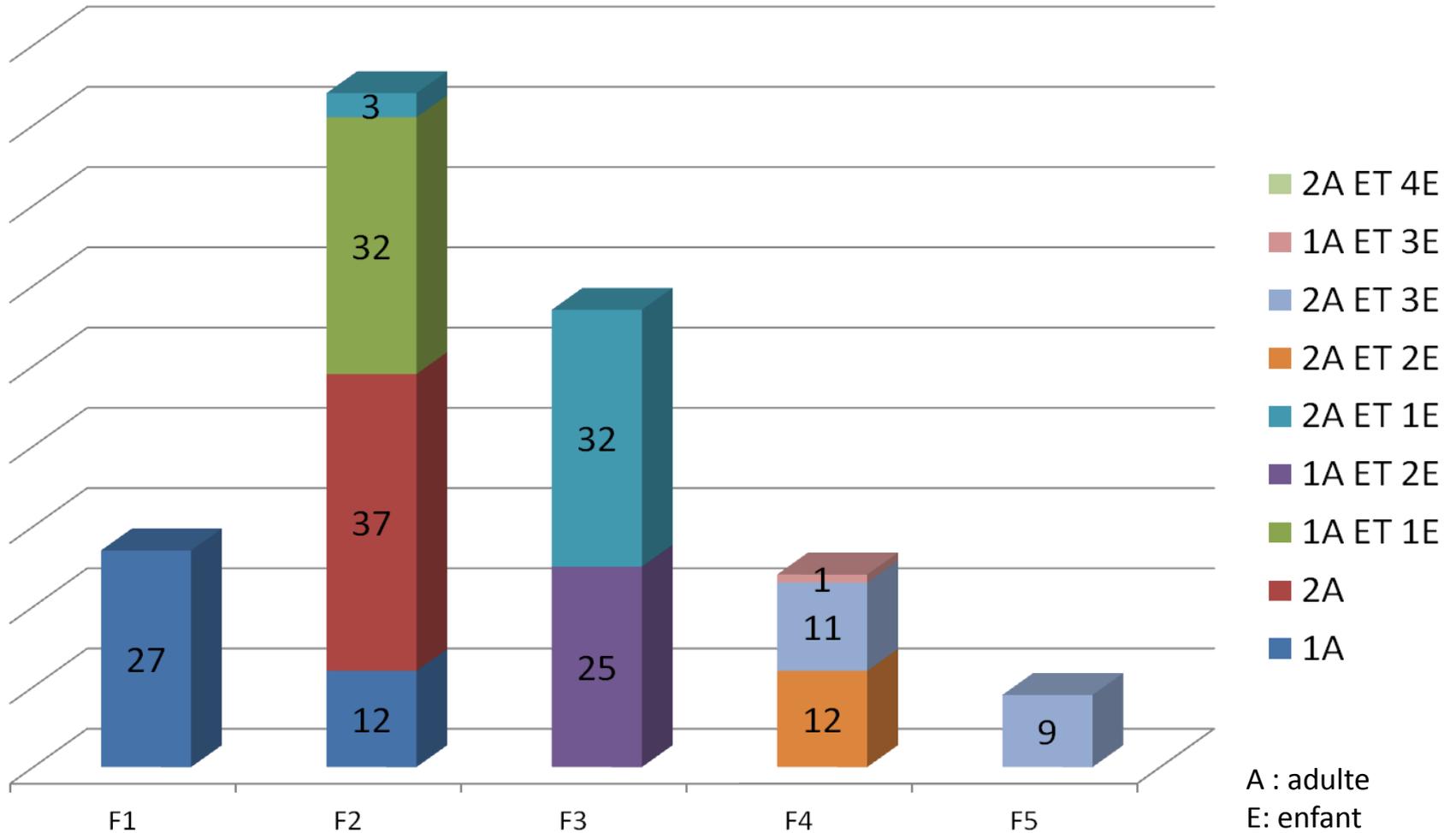


Conseil d'arrondissement du lundi 12 mai 2014

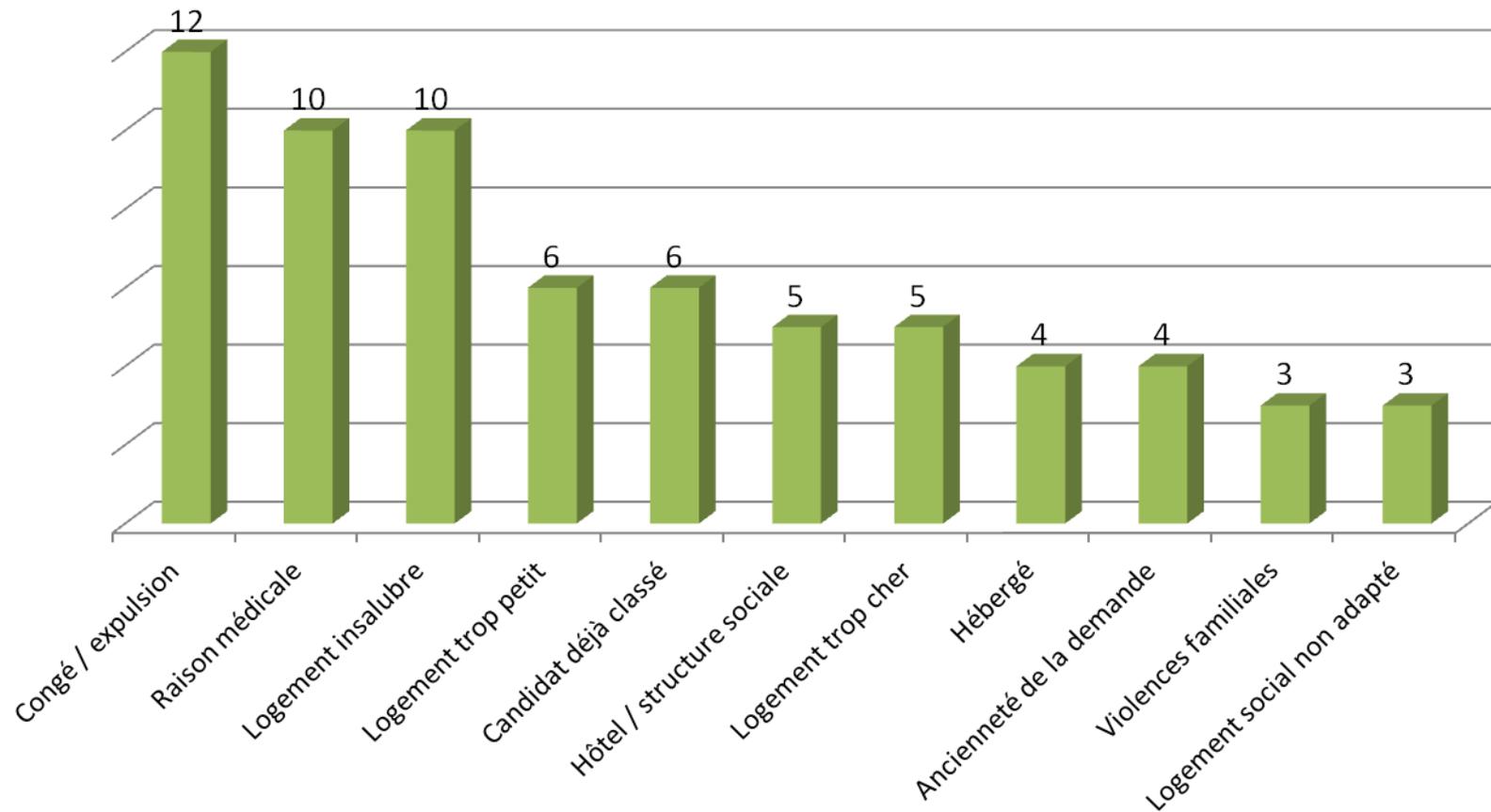
Moyenne de l'ancienneté des candidats classés par année



Nombre de dossiers classés en fonction de la composition familiale et du type de logement



Nombre de candidats classés en rang 1 en fonction du critère de priorité de leur demande



Conseil d'arrondissement du lundi 12 mai 2014